



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETE MUNICIPAL

PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 1^{ère} ou 2^{ème} CATEGORIE

Réf. : n°2012/11 -PM -001 en date du 06/11/2012

Vu le code rural, ses articles L.211-1 à L.211-28, et notamment l'article L.211-14 instituant le permis de détention, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et R.211-5 à R.215-2 ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;

Vu l'arrêté de la direction départementale des services vétérinaires de la Moselle n° 2011-DDPP-064, en date du 07 juillet 2011, dressant la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BSI chiens dangereux n° 2011-091, en date du 10 octobre 2011, dressant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents ;

Vu la demande de délivrance du permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à :

Qualité : Propriétaire

- Nom : SCHAEFFER
- Prénom : Victoria
- Adresse : 18, rue d'Altviller – 57730 VALMONT – 03.87.91.35.08

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal, auprès de la compagnie d'assurances : MACIF ASSURANCES, BP 149, 69317 ILLZACH Cedex - Numéro de contrat : 612624947

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le: 17/04/2012 par M. GUEBEL Roger, formateur, 198, rue de la gare 57150 CREUTZWALD

POUR LE CHIEN CI-APRES IDENTIFIE :

- Nom : GOLIATH (Mâle)
- Race ou type : ROTWEILER

N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines français : //

Catégorie : 2^{ème}

Date de naissance : 24/10/2011

N° de puce : 250269604524867 implantée le : 02/02/2012

Vaccination antirabique effectuée le : 25/01/2012 par le Docteur KLEIN Amandine, 65, Bd de Lorraine 57500 SAINT-AVOLD

Evaluation comportementale effectuée le : 18/10/2012 par le Docteur Pierre André LEVA, 12, impasse du moulin 57150 CREUTZWALD

Article 2 :

La validité du présent permis provisoire est subordonnée au respect par son titulaire des obligations suivantes :

- reconduction annuelle de l'assurance garantissant la responsabilité civile du titulaire du chien pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- renouvellement annuel de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 :

En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 :

Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans les passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 :

Une copie conforme du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Fait à Valmont, le 06 novembre 2012
Le Maire
Dominique STEICHEN

Reçu notification le :
Nom :
Prénom :
(Signature)